



Chiffre à la une

75 % ...

... C'est la part des Français qui se dit favorable à l'électrification des usages, selon un sondage OpinionWay réalisé pour Rexel. Une approche perçue comme essentielle pour réduire les émissions de CO₂, améliorer la qualité de l'air et renforcer l'indépendance énergétique du pays.

Pourtant, ce consensus se heurte à une réalité décevante. Près de 70 % des citoyens ignorent encore ce que recouvre ce terme, et deux tiers ne savent pas vers qui se tourner pour engager un projet concret. Le coût initial des équipements, bien qu'en baisse, reste un obstacle majeur, tandis que l'instabilité des dispositifs publics, (cf. MaPrimeRénov') décourage les ménages et les petites entreprises.

Les collectivités locales : engagées, mais limitées par les contraintes

86 % des communes ont lancé au moins un projet d'électrification (éclairage LED, photovoltaïque, véhicules électriques), avec un objectif d'électrification totale d'ici 2036.

Mais les budgets serrés et la complexité administrative freinent leurs ambitions. Les élus réclament une simplification des démarches (54 %), un appui technique pour planifier les travaux (50 %), et un accès facilité aux données de consommation (50 %). "Sans visibilité financière et réglementaire, même les projets les plus vertueux restent lettre morte", résume un maire.

Consultez la [synthèse de l'enquête](#) / le [focus « Collectivités locales »](#) (source : www.opinion-way.com)

> Le Figaro – 7/10/25 – ZePros.fr – 15/10/25 – Les Echos – 16/10/25

Dans une tribune publiée dans Les Échos, **Guillaume Texier, Directeur général de Rexel** rappelle que l'électrification des usages est indispensable pour décarboner l'économie, réduire la dépendance aux énergies fossiles et saisir les opportunités industrielles portées par un écosystème électrique déjà bien structuré en France.

Cinq arguments plaident en sa faveur :

- l'urgence climatique, qui exige une transition massive vers une électricité décarbonée ;
- l'efficacité énergétique supérieure des solutions électriques, comme les pompes à chaleur ;
- la baisse des coûts des technologies, désormais compétitives ;
- le potentiel industriel pour la France ;
- et enfin, l'impératif de souveraineté énergétique dans un contexte géopolitique incertain.

Or l'électrification des usages bute sur l'instabilité des politiques publiques, dont les messages flous et les aides changeantes découragent l'action.

Alors que tous les atouts sont réunis (technologies matures, adhésion citoyenne et enjeux climatiques urgents), il ne manque qu'une volonté collective pour transformer cette opportunité en réalité.

SOCIAL - FORMATION & ATTRACTIVITÉ

La réindustrialisation de l'économie et l'accélération de la transition énergétique de la France se heurtent à un obstacle de taille : la pénurie chronique de techniciens qualifiés (électriciens, climaticiens, mécaniciens ou soudeurs), avec plusieurs dizaines de milliers de postes non pourvus chaque année. "Sans ces compétences, les usines ne se relocalisent pas, les infrastructures ne se modernisent pas, et les projets de décarbonation restent lettre morte", alerte **Jérôme Stubler, PDG d'Equans**. Ces métiers, aujourd'hui high-tech et porteurs de sens (maintenance prédictive, énergies renouvelables, smart grids), souffrent d'un déficit d'attractivité en France, contrairement à l'Allemagne, la Suisse ou l'Autriche, où ils sont valorisés comme des voies d'excellence. Pour inverser la tendance, il appelle à réformer l'orientation scolaire (en affirmant l'égalité de valeur entre les filières théoriques et techniques), à renforcer les liens entre écoles et entreprises (comme les modèles duals allemands), et à mettre en lumière le rôle clé de ces professions : "sans eux, pas de souveraineté industrielle, pas de transition écologique, pas d'adaptation au changement climatique". "La réindustrialisation se gagnera dans les ateliers, pas dans les discours", conclut-il, plaidant pour une mobilisation collective des pouvoirs publics, des médias et des acteurs économiques.

> Les Echos – 7/10/2025

Les entreprises freinent leurs recrutements : deux ETI sur trois ont réduit leurs embauches d'apprentis, et des secteurs comme l'industrie ou les transports sont particulièrement touchés. "Avec la baisse des aides et l'instabilité économique, l'alternance devient aussi coûteuse qu'un salarié classique", explique un dirigeant de PME, tandis que **Sylvie Grandjean Vice-présidente du Meti**, qui regroupe les entreprises de taille intermé-

diaire constate que "le cercle vertueux s'est brisé". **Seuls les grands groupes et les métiers en tension (BTP, commerce) résistent**, par nécessité ou capacité financière. Pourtant, l'apprentissage reste un levier clé pour former aux compétences rares et ancrer les jeunes dans les territoires ruraux, mais son modèle, fragilisé par les coupes budgétaires, risque de creuser les inégalités entre filières et tailles d'entreprises, tout en décourageant les vocations. "On craint que des jeunes abandonnent leurs études faute de contrat", alerte une association d'insertion, alors que le gouvernement maintient un objectif de 850 000 apprentis en 2026, un pari qui semble déjà compromis.

> Les Echos – 3 et 4/10/2025

Le Medef a lancé la **plateforme Code-f** en partenariat avec **My Job Glasses** pour encourager la **féminisation des filières scientifiques**. Ce dispositif vise à connecter des collégiennes et lycéennes avec des femmes ingénieures, scientifiques ou expertes du numérique, afin de lutter contre les stéréotypes de genre qui éloignent les filles de ces carrières dès l'école primaire. Avec déjà 1 300 ambassadrices inscrites, l'objectif est d'étendre ce réseau pour massifier l'impact et combler le déficit de compétences. **Patrick Martin, Président du Medef**, souligne l'urgence d'une "bataille culturelle" similaire à celle menée pour l'apprentissage. La plateforme s'adresse aussi aux enseignants et entreprises souhaitant s'engager dans cette démarche.

Consultez le site **Code.f** (source : <https://code-f.org>)

> Les Echos – 16/10/2025

RÉSEAUX & INFRASTRUCTURES

Portée par la relance industrielle et les enjeux de souveraineté énergétique et numérique, **la filière française du câble se prépare à une explosion de la demande**, tirée par les datacenters, les éoliennes offshore, les interconnexions européennes et la rénovation des réseaux électriques (2 000 km de câbles haute tension nécessaires d'ici 2028 pour RTE, contre 500 km aujourd'hui). Avec un chiffre d'affaires de 3,5 Mds€ en 2024 (dont 55 % à l'export), **les fabricants de câbles investissent massivement** (plusieurs centaines de millions d'euros) pour **doubler, voire tripler, leurs capacités de production d'ici 2030, notamment dans les câbles sous-marins et haute tension**. Pourtant, des risques persistent : dépendance aux métaux (cuivre, aluminium), concurrence asiatique sur les câbles bas de gamme, et nécessité de sécuriser la création d'une usine de câbles électriques sous-marins en France pour éviter les ruptures d'approvisionnement. Côté numérique, les câbles sous-marins restent un atout souverain, avec **Alcatel Submarine Networks (ASN)**, détenu à 80 % par l'État, qui domine le marché (CA 2024 : 1 Md€) et fournit les géants du web (Meta, projet 2Africa). Malgré un recul temporaire de l'activité de 3,1 % en 2024 (fin du déploiement fibre en France), **la filière mise sur la 5G, l'IA et les méga-datacenters pour rebondir, avec 10 000 embauches prévues d'ici 2030**. "Sans maîtrise de cette chaîne de valeur, ni transition énergétique, ni souveraineté numérique ne seront possibles", résumant les industriels.

> www.usinenouvelle.com – 7/10/25

La SNCF lance un appel d'offres d'envergure pour équiper ses 3 000 gares de bornes de recharge ultra-rapides (minimum 50 kW en courant continu), après l'échec des bornes lentes (1 800 points sous-utilisés, coûteux et inadaptés aux usages). **Deux ou trois opérateurs seront sélectionnés d'ici fin avril 2026 pour un déploiement national, avec des contrats d'une durée pouvant aller jusqu'à 15 ans**. Six gares tests (La Rochelle, Avignon TGV, Limoges, Saint-Nazaire, Massy-Palaiseau, Dijon) serviront de pilotes avant une généralisation. Les candidats devront financer eux-mêmes les installations de ce marché estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros. L'objectif : créer un réseau national harmonisé, adapté aux taxis, VTC et usagers de passage. Les opérateurs intéressés doivent déposer leur dossier avant le 27 octobre. Une trentaine aurait déjà manifesté leur intention de participer.

> www.clubic.com – 8/10/25

Jean Castex, pressenti pour prendre la tête de la SNCF, a affirmé devant le Sénat et l'Assemblée nationale sa priorité : **la régénération et la modernisation du réseau ferroviaire**, qu'il qualifie de "mère des batailles", ainsi que le renouvellement du matériel roulant pour **améliorer la performance et la résilience face au changement climatique**. Il souligne l'**urgence d'investir 1 Md€/an supplémentaire dès 2028** pour éviter la dégradation du réseau, tout en insistant sur la nécessité de trouver des financements pérennes. Il se montre prudent sur les nouvelles lignes à grande vitesse (LGV), privilégiant d'abord la modernisation des infrastructures existantes, mais soutient fermement le projet Lyon-Turin. Enfin, il s'engage à collaborer étroitement avec les collectivités territoriales pour préserver les petites lignes et améliorer les services (trains de nuit, billetterie), tout en soulignant les défis logistiques et financiers qui persistent. Son audition par les députés, prévue le 22 octobre, devrait confirmer sa nomination.

> Le Figaro – www.lagazettedescommunes.com - 16/10/25 – le Monde - 17/10/25

Au cours de la **8^e Université de l'autoconsommation (UAPV)** organisée par **Enerplan**, les acteurs du secteur solaire ont mis en lumière une **croissance record de l'autoconsommation en France** : 770 000 installations individuelles (+40 % en un an, 4,7 GW) et 1 343 projets collectifs (+146 % depuis 2022, 190 MW), portés à plus de 50 % par les collectivités. L'occasion de souligner les **atouts économiques (électricité à 40 €/MWh) et sociaux (60 000 emplois, + 14 Mds€ de PIB)** de l'autoconsommation, alors que le montant des dépenses d'importation d'énergies fossiles représente encore 180 M€/jour. Les débats ont aussi révélé un changement de paradigme : **la filière doit passer d'une logique de développeur à celle d'énergéticien**, pour se concentrer sur la valeur créée, via des solutions intelligentes (flexibilité, stockage) afin de contrer les prix négatifs, en collaborant avec les gestionnaires de réseau pour **éviter les pics de consommation** en privilégiant les heures de production solaire (11h–16h), plutôt que de cibler les heures creuses.

> www.pv-magazine.fr – 6/10/25 - www.lechodusolaire.fr – 7/10/25

PACA - À Fos-sur-Mer (13), une convention d'études signée entre la ville et RTE prévoit l'**enfouissement partiel d'une ligne haute tension de 225 000 volts** à l'entrée sud, le **déplacement d'une ligne de 400 000 volts**, et la **suppression d'une 3^{ème} ligne de 63 000 volts** dans le quartier des Carabins. Ce projet, intégré au contournement autoroutier de Port-de-Bouc, vise à améliorer le paysage, soutenir la réindustrialisation décarbonée et répondre aux enjeux environnementaux et urbanistiques. **Coût total : 25 M€**, financés par RTE pour les deux premières lignes, tandis que la municipalité cherche des partenariats (Métropole, Département, Région) pour les 6 M€ restants liés à la ligne 400 000 volts. Les travaux, salués par les habitants pour leur impact visuel et écologique, devraient s'achever d'ici 2030.

> www.francebleu.fr – 12/10/25



INDUSTRIE

UE - En amont du **Conseil de l'énergie** du 20 octobre, **Eurelectric propose la création de zones de "groupement industriel électrifié" pour accélérer les connexions au réseau et simplifier les autorisations**. Inspiré des zones d'accélération des énergies renouvelables (RED III), ce modèle vise à offrir aux industriels **des sites pré-planifiés en fonction des capacités disponibles du réseau**. Cette suggestion s'inscrit dans le **futur plan d'action sur l'électrification de la Commission européenne**, attendu au premier trimestre 2026, et sera discutée lors du Conseil pour identifier les secteurs industriels prioritaires à électrifier.

> Contexte 17/10/2025

Renault révolutionne ses usines grâce à **l'IA et aux jumeaux numériques, optimisant la maintenance, réduisant les pannes et accélérant la conception des véhicules**. Avec 20 000 équipements industriels connectés, générant 5 milliards de jeux de données par jour, l'entreprise standardise et exploite ces informations pour **améliorer l'efficacité énergétique et la productivité**. Une gouvernance stricte de la data et des programmes dédiés permettent de monter en compétences 15 000 collaborateurs, combinant expertise technique et analyse de données. Résultat : la Twingo électrique a été conçue en 2 ans (contre 4 auparavant), et **la maintenance prédictive a réduit les pannes majeures et la consommation énergétique des robots de 10 à 20 %**. Prochaine étape : étendre ces innovations aux véhicules pour anticiper l'usure des composants.

> Les Echos - 9/10/2025

Selon **un rapport de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)** publié en juillet dernier, la France envisage désormais le **dessalement de l'eau de mer** comme une solution complémentaire pour répondre au stress hydrique. Ce procédé pourrait se développer dans les territoires insulaires déficitaires (comme Mayotte), ceux touchés par la pollution des ressources, ou les zones confrontées à une aggravation future de la pénurie (ex. : Sud-Ouest). Le dessalement de l'eau de mer soulève **des enjeux énergétiques majeurs**. Bien que cette technologie, principalement basée sur l'osmose inverse, très énergivore, se développe à l'international (22 000 usines produisant 110 millions de m³/jour), son déploiement en France reste limité et devra composer avec sa forte empreinte carbone. Le rapport insiste sur la nécessité d'**optimiser l'efficacité énergétique des futures installations**, en privilégiant des unités d'une capacité minimale de 35 000 m³/jour pour réduire les coûts et l'impact environnemental, et en explorant des **couplages avec des énergies renouvelables ou des industries locales pour mutualiser les ressources**. Les auteurs recommandent une planification rigoureuse, intégrant des bilans énergétiques comparatifs avec d'autres options (réutilisation des eaux usées, économies d'eau), et un cadre réglementaire strict pour limiter l'empreinte climatique de ces projets.

Consultez le **rapport** (source : <https://igedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents>)

> www.lagazettedescommunes.com - 8/10/25

BATIMENT - TERTIAIRE

En 2024, la consommation énergétique des bureaux en France a légèrement augmenté de 0,8 % (après une baisse de 15,4 % sur 3 ans), en raison d'un retour partiel au présentiel et d'un relâchement des pratiques de sobriété (températures souvent supérieures aux 19°C recommandés, éclairages nocturnes encore fréquents). Dans le **secteur de la logistique**, la consommation d'énergie a stagné en France et baissé de 5,6 % en Europe en 2024, principalement en raison d'une moindre occupation des entrepôts, mais les efforts du secteur ont permis une réduction de 19,8 % sur 3 ans en France et de 11,9 % en Europe. **Les commerces** ont quant à eux réduit la consommation d'énergie de 14,2 % en France (-24,9 % sur 3 ans). **L'hôtellerie, en revanche, se distingue par une hausse de la consommation énergétique de 2,4 % en 2024** (+10,1 % sur 3 ans en France), soutenue par la fréquentation touristique et les Jeux Olympiques 2024, tandis qu'elle a baissé de 5,3 % dans le reste de l'Europe.

> Les Echos - 10/10/25

En 2025, la rénovation énergétique des établissements scolaires reste une priorité, avec **une mobilisation accrue des subventions du Fonds vert, de la DSIL et de la DETR** : près d'1,15 Md€ est alloué, et 2 889 dossiers scolaires ont déjà bénéficié de 826,5 M€ depuis 2023, représentant 23 % des financements. **Le programme ÉduRénov, doté de 2 Mds€ pour rénover 10 000 écoles d'ici 2028**, confirme cette dynamique : 90 % des collectivités placent cette rénovation en tête de leurs priorités ; 84 % d'entre elles ont lancé des projets ces 5 dernières années, principalement axés sur le confort thermique (isolation, chauffage) et l'adaptation au changement climatique (végétalisation, désimperméabilisation). Malgré un parc vieillissant (80 % des écoles primaires ont plus de 50 ans) et des défis persistants (financement, manque d'ingénierie, connaissance partielle du patrimoine), les projections estiment que **30 % du parc scolaire pourrait être rénové d'ici 2030, générant 10 % d'économies annuelles sur la facture énergétique des collectivités**.

> www.banquedesterritoires.fr / - 8/10/25 - lebatimentperformant.fr - 9/10/25 - www.lagazettedescommunes.com / - 13/10/25

Siemens Smart Infrastructure et **Voltalis** ont conclu un partenariat stratégique pour **accélérer la flexibilité énergétique des bâtiments tertiaires**, en combinant leurs expertises en matière de Gestion Technique du Bâtiment (GTB) et de pilotage intelligent de la consommation électrique. Leur solution, compatible avec le **label FlexReady**, permettra aux bâtiments de moduler leur consommation en fonction des besoins du réseau, sans travaux supplémentaires, en exploitant leur inertie thermique, même en cas de mauvaise isolation ; un défi récurrent dans le petit tertiaire. **Deux projets pilotes seront lancés en 2025 pour valider le modèle**, avant une offre commerciale conjointe en 2026, ciblant les bâtiments de 1 000 à 10 000 m². Ce partenariat répond à l'objectif de **mobiliser 10 GW de flexibilité d'ici 2030** et aux exigences du **Décret BACS**, tout en réduisant les coûts énergétiques et en stabilisant le réseau électrique.

> www.actu-environnement.com - 1^{er}/10/25

Ile-de-France - Le stock de bureaux vides a atteint un record de 6,1 millions de m² en septembre 2025 (+17 % sur un an), dont 1,8 million inoccupés depuis plus de 4 ans, en raison d'une baisse de la demande (-8 % en 2025, -21 % sur 10 ans), de la réduction des surfaces (flex office) et d'un attentisme accru des entreprises, aggravé par l'instabilité politique. Le taux de vacance varie fortement selon les zones : 31,8 % en périphérie de La Défense, 28,3 % en première couronne nord, mais seulement 5 % dans le centre de Paris (contre 2,4 % en 2023). Près de la moitié de ces surfaces sont jugées obsolètes (taille, localisation, inadaptation aux nouveaux usages), avec des reconversions difficiles (logements, logistique) en raison de freins financiers, techniques et politiques. Les grandes transactions (plus de 5 000 m²) ont chuté de 21 %, reflétant la prudence des

.../...



investisseurs, tandis que **les bureaux ne représentent plus que 42 % des investissements en immobilier d'entreprise** (contre 70 % en 2019), **au profit du commerce et de la logistique**.

> Les Echos – 9/10/25

POLITIQUE ÉNERGIE CLIMAT / ÉCONOMIE

Le rapport de la mission d'information parlementaire sur les prix de l'électricité a été présenté le 9 octobre. Les députés Philippe Bolo (MoDem) et Maxime Laisney (LFI), rapporteurs de la Commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale dénoncent un système où **les prix ne reflètent plus les coûts réels de production**, notamment ceux, compétitifs, du nucléaire et des renouvelables, mais restent indexés sur les centrales fossiles les plus chères, pénalisant à la fois consommateurs et producteurs. Ils pointent l'inefficacité des dispositifs successifs (Arenh, bouclier tarifaire, amortisseur) qui ont coûté 33 Mds€ net depuis 2022 sans résoudre les défauts structurels. Ils critiquent le futur mécanisme post-Arenh (VNU), jugé trop exposé aux fluctuations du marché et déséquilibré, EDF y gagnant des prix élevés, tandis que les ménages et entreprises subissent la volatilité. Pour y remédier, **ils proposent deux projets de loi** : l'un pour **réformer en profondeur la fixation des prix** (retour aux tarifs réglementés alignés sur les coûts, TVA réduite à 5,5 % sur les consommations essentielles, tarification progressive), l'autre pour **clarifier la programmation énergétique (PPE, LPEC)**, aujourd'hui "en souffrance". Ils prônent **l'accélération de l'électrification dans l'industrie, le soutien au développement des nouveaux usages et à la flexibilité de l'offre et de la demande d'électricité**. Ils appellent aussi à **rééquilibrer la fiscalité** (moins de taxes sur l'électricité) et à évaluer sérieusement les coûts du nouveau nucléaire (voire à y renoncer pour Maxime Laisney), tout en accélérant la production d'électricité via les énergies renouvelables. " *L'électricité n'est pas une marchandise, mais un bien vital* ", rappellent-ils, plaidant pour un modèle plus protecteur et transparent.

🔗 Consulter **le Rapport** (source : <https://www.assemblee-nationale.fr>)

> Contexte – 10/10/25 – www.actu-environnement.com – 9/10/25

Une ordonnance du 14 octobre 2025 transpose en droit français les articles clés de la **Directive européenne sur l'efficacité énergétique, renforçant les exigences pour la commande publique et les réseaux énergétiques**. Désormais, les acheteurs publics (État, collectivités, etc.) devront privilégier exclusivement des produits, services, travaux et bâtiments à haute performance énergétique pour les marchés et concessions dépassant les seuils européens, avec des dérogations limitées (sécurité publique, urgences sanitaires, inadéquation technique). L'ordonnance impose aussi d'**étudier systématiquement la faisabilité des Contrats de Performance Énergétique (CPE) pour les projets d'efficacité énergétique**, et intègre sobriété et efficacité énergétique dans la définition des besoins des marchés publics. Pour les **réseaux de chaleur et de froid**, elle définit des critères stricts d'efficacité (part d'énergies renouvelables, seuils d'émissions de GES) et impose un plan quinquennal d'amélioration pour les réseaux non conformes. Enfin, elle étend ces obligations aux **gestionnaires de réseaux d'électricité et de gaz**, qui devront évaluer les solutions d'efficacité et de sobriété énergétique, tout en rationalisant les démarches administratives pour les collectivités. Un décret complémentaire est attendu pour préciser les modalités d'application, notamment sur les plans locaux "chaleur et froid" et les critères techniques des bâtiments performants.

🔗 Consultez **l'Ordonnance n° 2025-979 du 14/10/2025** (source : JO du 15/10/2025)

> www.lemoniteur.fr - 16/10/25 - www.banquedesterritoires.fr – 15/10/25

Le projet de loi Dadue (adaptation au droit de l'UE) prévoit d'**étendre l'obligation de solarisation des toitures à 450 000 bâtiments supplémentaires entre 2027 et 2031**, en alignement strict avec la **directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD)**. Il définit les normes minimales de performance énergétique des bâtiments non résidentiels. Ce texte transpose aussi des mesures clés : **réforme du marché électrique** (flexibilité, protection des consommateurs), **création de zones d'accélération pour les ENR, structuration du réseau hydrogène** (gestionnaires, répartition des coûts), et **durabilité des bioénergies** (principe d'utilisation en cascade de la biomasse). Le texte est actuellement examiné au Conseil d'État.

> Contexte 7 et 10/10/2025

En 2025, le marché des flottes automobiles d'entreprise s'effondre, avec un recul de 11 % pour les voitures particulières et de 10,1 % (utilitaires inclus) sur les 9 premiers mois. En cause, un contexte politique instable et des changements réglementaires brutaux. Les sanctions fiscales (2 000 à 4 000 € d'amende par véhicule non électrique pour les flottes de plus de 100 véhicules), la réforme des avantages en nature (hausse de 30 % à 50 % du coût annuel pour les locations), et l'éco-score complexe ont gelé les investissements : les entreprises reportent les renouvellements de parc, prolongent les contrats ou se tournent vers des véhicules reconditionnés. **Les immatriculations de voitures 100 % électriques bondissent** (+44 % en septembre), représentant désormais **25 % des achats de flottes, devant les hybrides**. Cependant, cette progression est à relativiser au regard de l'effondrement des autres motorisations (-31 % pour l'essence, -28 % pour le diesel). Les professionnels de la location, comme **Arval ou Ayvens**, réclament une stabilité fiscale et réglementaire pour restaurer la confiance, tandis que l'incertitude persiste sur les objectifs européens (fin du thermique en 2035) et les orientations politiques futures.

> www.lemonde.fr – 10/10/25

Allemagne - Confrontée à une crise industrielle sans précédent (faillites de PME historiques, suppressions massives d'emplois chez Volkswagen, Porsche ou Bosch), **l'Allemagne opère un virage énergétique radical** sous l'impulsion du **Chancelier Friedrich Merz**. Face à des coûts énergétiques insoutenables et à l'effondrement de sa compétitivité, **Berlin annonce la construction de 20 GW de centrales à gaz d'ici 2030**, assumant un retour au gaz fossile. Cette stratégie, justifiée par un rapport conjoint de l'Institut d'énergie économique, revisite les ambitions de l'Energiewende : maintien de l'objectif de 80 % d'électricité renouvelable en 2030, mais avec des ajustements (réduction de l'éolien offshore, suppression des tarifs d'achat fixes pour le solaire, assouplissement des normes de chauffage vert). Le Chancelier, contraint par une coalition fragile, cible aussi Bruxelles, accusée d'excès de régulation, tout en soutenant paradoxalement l'extension du marché carbone aux transports et logements en 2027. Ce revirement reste peu chiffré et risqué, alors que l'extrême droite (AfD) progresse dans les sondages et que l'Europe observe, impuissante, le déclin de sa première puissance industrielle.

> Les Echos – 5/10/25

